

COMITE SYNDICAL

Séance du 13 mars 2018

Nombre de Conseillers :

En exercice : 40
Présents : 11
Votants : 11

L'an 2018 et le 13 mars à 18 heures 30, le Syndicat Mixte pour la gestion du CFA EST-LOIRET, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur LIGONNET Michel (4^{ème} Vice-Président).

Date de convocation du Comité Syndical : 28 février 2018

L'ordre du jour était le suivant :

1. Débat d'Orientations Budgétaires
2. Questions diverses

PRESENTS OU ABSENTS OU EXCUSES :

Commune	Nom et prénom	Motifs
A.M.E MONTARGIS	Monsieur ABRAHAM Baudouin	<i>Président - Absent</i>
A.M.E MONTARGIS	Monsieur HAMARD Bernard	<i>Absent</i>
A.M.E MONTARGIS	Monsieur DEVOUNVEAUX Rémi	<i>Présent</i>
A.M.E MONTARGIS	Monsieur DUPORT Jean-François	<i>Excusé</i>
A.M.E MONTARGIS	Madame PROCHASSON Arlette	<i>Absente</i>
A.M.E MONTARGIS	Monsieur LORENTZ Gérard	<i>Présent</i>
A.M.E MONTARGIS	Monsieur BILLAULT Jean-Paul	<i>Excusé</i>
A.M.E MONTARGIS	Monsieur GODEY Eric	<i>Excusé</i>
A.M.E MONTARGIS	Monsieur TERRIER Charles	<i>Présent</i>
A.M.E MONTARGIS	Madame BERTHELIER Liliane	<i>Excusée</i>
A.M.E MONTARGIS	Madame BUTOR Carole	<i>Excusée</i>
A.M.E MONTARGIS	Monsieur BOURILLON Christian	<i>Absent</i>
AILLANT SUR MILLERON	Madame GROENEWEG Elizabeth	<i>Présente</i>
BEAUMONT DU GATINAIS		
CHAPELON	Madame GRUGIER Patricia	<i>Absente</i>
CHUELLES	Madame GARREAU Marie-Claude	<i>Absente</i>
CORBEILLES		<i>M. GARDIA Excusé</i>
COURTEMAUX	Madame HABERBUSCH Michèle	<i>Présente</i>
COURTENAY	Madame BOULAIS Martine	<i>Absente</i>
DAMMARIE SUR LOING		
DOUCHY - MONTCORBON	Monsieur CANAULT Guillaume	<i>Excusé</i>
GIEN	Monsieur LAURENT Pierre	<i>Absent</i>
GRISELLES		

GY LES NONAINS	Monsieur FAUVIN Michel	<i>Excusé</i>
LA SELLE SUR LE BIED	Monsieur GIDOIN Yohan	<i>Présent</i>
LORRIS	Monsieur MARCEAU François	<i>Absent</i>
MONTBOUY	Monsieur ROUCHETTE Maurice	<i>Présent</i>
MONTCRESSON	Madame SENECHAL Stéphanie	<i>Absente</i>
NARGIS		
NEVOY	Monsieur GORECKI Fabrice	<i>Présent</i>
NOGENT SUR VERNISSON	Monsieur SECQUEVILLE Jean-Marc	<i>Absent</i>
OUSSOY EN GATINAIS	Monsieur SIMON Sébastien	<i>Présent</i>
PRESSIGNY LES PINS	Madame BIZOT Valérie	<i>Absente</i>
PUISEAUX	Monsieur TOURAINÉ Michel	<i>Absent</i>
SAINT GERMAIN DES PRES	Monsieur VITERBO Patrice	<i>Absent</i>
SAINT HILAIRE LES ANDRESIS	Monsieur LIGONNET Michel	<i>Présent</i>
SAINT MAURICE SUR AVEYRON		
SULLY SUR LOIRE	Madame LEJEUNE Edith	<i>Absente</i>
TRIGUERES	Monsieur MOREAU Patrick	<i>Absent</i>
VILLEMOUTIERS	Monsieur PETIAU Xavier	<i>Présent</i>

Secrétaire de séance : Monsieur LORENTZ Gérard

La séance a été ouverte à 18 heures 30.

Au cours du Comité Syndical, la délibération suivante a été adoptée.

CS : 2018-03-01 : Débat d'Orientations Budgétaires

Le Président rappelle l'ordre du jour consacré au débat d'orientation budgétaire, étape nécessaire et obligatoire à la présentation et à l'approbation du budget pour l'année 2017 qui se fera lors d'une séance ultérieure du Comité Syndical.

1 – DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2018

Le Président, réunit le syndicat afin de délibérer sur les orientations du budget 2018,

Vu les statuts du Syndicat Mixte,

Le président rappelle aux membres délégués qu'en application de l'article L2312-1 du CGCT, l'examen du budget doit être précédé d'un Débat d'Orientations Budgétaires (D.O.B).

Il constitue une formalité essentielle destinée à éclairer le vote des élus et donne lieu à délibération.

Le président rappelle que le débat doit permettre à l'Assemblée d'être informée sur la situation financière du Syndicat, de déterminer des choix majeurs, notamment en terme d'investissements, de fonctionnement et d'évolution des participations des communes adhérentes, et d'axes de développement des formations au sein du CFA.

1. Situation du Syndicat Mixte

Le bilan de la rentrée scolaire 2017/2018 est de 225 contrats apprentis signés au 31 décembre 2017, soit le même nombre de contrats que sur la période 2016/2017.

Conséquences financières :

Les subventions contractuelles versées en 2017 par le Conseil Régional du Centre Val de Loire au regard de la convention signée font apparaître un manque de **1 660.25 €**. Un titre de recette a été émis au 31 décembre 2017.

La subvention du Conseil Régional Centre Val de Loire pour 2018 sera en hausse d'environ **13 000 €** par rapport à celle de l'année passée, pour 2 raisons :

- Augmentation du forfait par apprenti dans la nouvelle convention signée pour un an avec la Région Centre Val de Loire (exemple : le forfait pour un apprenti en CAP passe de 3265 à 4160€).
- Augmentation du nombre d'apprentis, la subvention étant calculée sur les 6 mois de N-1 et les 6 mois de N, or, nous n'avions que 210 apprentis au 1^{er} janvier 2016 contre 225 au 1^{er} janvier 2017 et 225 au 1^{er} janvier 2018.

2. Tendances budgétaires et grandes orientations du Syndicat Mixte

2.1 - Recettes de Fonctionnement

Code	Libellé	BP 2017 + DM	REALISE 2017	BP 2018
Chap. R 013	Atténuation de charges	15 000 €	22 096 €	33 400 €
Chap. R 042	Op d'ordre de transfert entre section	52 352 €	52 352 €	55 511 €
Chap. R 70	Produits des services	24 000 €	29 119 €	31 124 €
Chap. R 73	Impôts et taxes (taxe apprentissage)	130 879 €	171 858 €	203 752 €
Chap. R 74	Dotation subv et participation	974 468 €	958 052 €	972 812 €
Chap. R 77	Produits exceptionnels	7 801 €	3 860 €	6 401 €
		1 204 500 €	1 237 337 €	1 303 000 €

Chap. 13 : remboursement sur rémunérations du personnel et sur charges SS

- 6419 Décharges syndicales (33 400 €)

Chap. 042 : transfert entre section (fonctionnement et investissement) :

Les quotes-parts de subvention virées au résultat n'augmentent que de 3 000 € et sont malheureusement bien inférieures aux dotations aux amortissements (139 154 €) en raison des 230 000 € d'indemnisation de notre assurance en 2016, non amortissables, alors que les matériels acquis en 2016 et 2017 sont, eux, amortissables.

Chap. 70 :

- 7067 cantine + internat (26 124 €)
- 70688 salon de coiffure (5 000 €)

Chap. 73 : 203 752 € (Taxe d'Apprentissage)

Année 2017 : 93 989.95 € perçus et 77 808.05 € prélevés sur le reliquat de 2016 qui était de **208 020.83 €**, d'où un reliquat au 31 décembre 2017 de **148 152.93 €**.

Prévisionnel 2018 : 110 000 € prévus + utilisation de 93 752 € sur le reliquat de 2017 d'où un solde prévisible d'environ **54 400.93 €** au 31/12/ 2018.

On peut envisager une collecte 2018 supérieure à celle de 2017, car nous avons réalisé fin 2017 une campagne de collecte en adressant un courrier de demande de versement de la taxe d'apprentissage aux entreprises des 3 secteurs (commerce, maintenance des véhicules automobiles et coiffure) sur les départements du Loiret, de l'Yonne, de la Nièvre et de la Seine et Marne.

Chap. 74 : 972 812 €

- Conseil Régional : 694 752 €
- Conseil Régional : 54 940 € (projet qualité)
- Agglo Montargis : 128 430 €
- Communes : 58 540 €
- Autres groupements : 5 110 €
- Autres communes : 3 200 €
- Autres organismes : 25 600 € (A.GA.FOR, ANFA)
- Autres attributions : 2 000 € (AME – Subvention Théâtre)
- FCTVA : 240 €

Chap. 77 : produits exceptionnels

- AGEFOS : 3 300 € (titres annulés en 2013)
- Supplément Familial : 3 100 €

Les orientations en matière de recettes

L'élaboration du budget 2018, s'équilibre grâce au reliquat de la Taxe d'Apprentissage.

Les subventions conventionnelles régionales

Le taux de prise en charge fixé par le Conseil Régional Centre Val de Loire pour le CFA passe de 70 % à 59,40 % en 2018, diminution absorbée par l'augmentation du montant des forfaits apprenti :

	2017	2018
CAP	3 265 €	4 160 €
Bac pro et BP	4 503 €	5 570 €
BTS	5 965 €	6 960 €

2.2 - Dépenses de Fonctionnement

Code	Libellé	BP 2017 + DM	REALISE 2017	BP 2018
Chap. 11	Charges à caractère général	182 479 €	181 382 €	177 546 €
Chap. 12	Charges du personnel	938 000 €	937 392 €	960 100 €
Chap. 042	Op d'ordre de transfert entre section	92 799 €	92 799 €	139 154 €
Chap. 65	Autres charges de gestion courante	20 000 €	18 838 €	22 900 €
Chap. 67	Charges exceptionnelles	13 022 €	6 925 €	3 300 €
		1 246 300 €	1 237 337 €	1 303 000 €

Les dépenses de personnel représentent le poste de dépense obligatoire le plus important de par la nature de l'activité du CFA, soit près de 74 % des charges de fonctionnement du CFA.

Les dotations aux amortissements (139 154 €) augmentent de près de 46 000 € par rapport à 2017, en raison du matériel rentré dans notre patrimoine en 2017 (218 000 €) à cause des inondations et dont l'amortissement commence en 2018.

2.2.1 Charges à caractère général :

La diminution d'environ 5 000 € par rapport au prévisionnel de 2017 s'explique par les dépenses réalisées en communication en 2017 (1 stand parapluie, 2 kakemonos, 2 vidéos de présentation du CFA et le marquage du véhicule de service, Trophées de l'apprentissage).

2.2.2 Charges de personnel :

La masse salariale 2018 a été calculée en tenant compte des éléments suivants :

- De l'augmentation de 5 points d'indice de tous les formateurs au 1^{er} janvier 2018 suite au changement du nouveau cadre d'emploi des formateurs validé lors de la réunion du Comité Syndical du 28 juin 2017
- De l'augmentation de 9 points d'indice à la coordinatrice pédagogique qui n'était pas sur la grille d'Attaché au 1^{er} janvier 2018
- Des augmentations et des diminutions des taux URSSAF (cotisations vieillesse, accident de travail), de la CSG, des taux de cotisations de retraite (CNRACL).
- Des changements d'échelon, du changement de grade pour 1 agent.

Investissement

Code	Libellé	BP 2017 + DM	REALISE 2017	BP 2018
Chap. 040	Op d'ordre de transfert entre section	52 352 €	52 352 €	55 511 €
Chap. 041	Opérations patrimoniales	32 819 €	32 819 €	
Chap. 20	Immobilisations incorporelles	20 464 €	9 741 €	20 571 €
Chap. 21	Immobilisations corporelles	342 500 €	175 801 €	315 211 €
Chap. 27	Autres immobilisations financières	1 000 €		1 000 €
	TOTAL DEPENSES	449 135 €	270 713 €	392 293 €
Chap. 001	Solde d'exécution	207 454 €	207 454 €	164 106 €
Chap. 040	Op d'ordre de transfert entre section	92 799 €	92 799 €	139 154 €
Chap. 041	Opérations patrimoniales	32 819 €	32 819 €	
Chap. 10	Dotation FCTVA	76 157 €	76 157 €	30 436 €
Chap. 13	Subvention d'investissement	39 906 €	25 590 €	58 597 €
	TOTAL RECETTES	449 135 €	434 819 €	392 293 €

En dépense :

Le tableau prévisionnel des équipements 2018 demandés à la Région Centre Val de Loire en Octobre 2017 est le suivant :

NATURE DE L'INVESTISSEMENT	2018		
	COUT TOTAL (TTC)	Financement	
		CR (67%)	Autres
Matériels Pédagogiques			
=> <i>Mathématiques/Sciences</i>			
Matériel électrique et de sécurité	2 754.40 €	1 845.00 €	909.40 €
=> <i>Section Coiffeur</i>			
Casque vapeur sur pied + sèche-cheveux etc... (1 lot)	2 174.56 €	1 456.00 €	718.56 €
=> <i>Section Administration</i>			
Armoires	2 284.68 €		
=> <i>Section Mécanique Automobile</i>			
Compresseur	8 953.13 €	ANFA 8 900.00 €	
1 plateforme et 5 bacs de rétention	2 129.53 €	1 426.00 €	703.53 €
Outil de diagnostic	10 248.00 €	6 866.00 €	3 382.00 €
2 véhicules	12 300.00 €	8 241.00 €	4 059.00 €
Outils sur les EPI	2 365.80 €	1 585.00 €	780.80 €

Numérique => Section Mécanique Automobile 2 ordinateurs portables	1 907.98 €	1 278.00 €	629.98 €
Travaux Travaux de revêtement de sol et peinture (bâtiment C) Installation borne électrique	28 594.50 € 15 784.30 €		
	89 496.88 €		
TOTAUX	42 833.40 €	22 697.00 €	11 183.27 €

La Région Centre Val de Loire a accepté pour le plan d'équipement 2018 de nous subventionner le matériel pédagogique pour :

- Les mathématiques/Sciences
- Section coiffure
- Section Mécanique Automobile, tout sauf le compresseur qui sera subventionné par l'ANFA.

Les demandes d'investissement pour l'administration et les travaux n'ont pas reçu de réponse favorable.

Nous avons donc aussi budgété les dépenses suivantes en investissement :

- 8 Ordinateurs + écrans pour les salles informatiques (4 000 €)
- 5 Armoires pour les archives (3 000 €)

Pour un coût d'environ 7 000 €

Au vu de l'exposé du Rapporteur du budget

Vu l'absence de quorum à la réunion du 27 février 2018 (18 présents).

Le comité syndical, après en avoir délibéré, par 11 voix pour, par 0 contre et par 0 abstention,

PREND ACTE des orientations budgétaires pour 2018 indiquées ci-dessus.

2 – QUESTIONS DIVERSES

Certains administrateurs demandent la possibilité de recevoir les effectifs d'apprentis de leur commune sur quatre ans.

Avant de clore la séance, le Président informe l'assemblée de la prochaine date pour le vote du budget 2018 et l'approbation des comptes de l'exercice 2017 qui se déroulera le 27 mars 2018 à 18 h30.

L'ordre du jour étant épuisé,

La séance est levée à 19 h 45

Le Vice-Président,

LIGONNET Michel

1

 SYNDICAT MIXTE POUR LA GESTION DU
 CFA EST-LOIRET
 35 Avenue Gaillardin
 45200 MONTARGIS
 Tel. : 02 38 98 05 92 - Fax : 02 38 93 83 82
<http://cfa-montargis.com>

